

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
02/03/2018

L'an deux mille dix huit et le douze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU (Proc.) Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 3.11

Sécurisation carrefour RD 817 - 62 A. Maîtrise d'œuvre.

Engagement de dépenses.

Demande aide financière Conseil Départemental.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande a été initiée en vue de sécuriser le carrefour entre la RD 817 et la RD 62 A. Ce projet s'inscrit dans un programme d'urbanisation RD 817 du PR 53 + 660 au PR 53 + 860, en vue de protéger les usagers de la voie, les piétons et les riverains.

Monsieur le Maire indique que ces travaux d'urbanisation destinés à aménager le domaine public routier départemental à l'intérieur de l'agglomération impliquent une double maîtrise d'ouvrage :

- la commune pour la conception et la réalisation du bordurage, des trottoirs et de l'assainissement pluvial,
- le Conseil Départemental pour la réalisation et la conception de la chaussée.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre « communale » au bureau d'études AXE INGENIERIE de Beauzelle 31700, qui est déjà intervenu sur cette zone. Il ajoute que le bureau d'études AXE INGENIERIE a fait une proposition d'étude chiffrée à 8 500 € H.T soit 5 % de l'estimation prévisionnelle des travaux évaluée à 170 000 € H.T.

.../...

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- d'initier la démarche de sécurisation,
- de confier la maîtrise d'œuvre « communale » à AXE INGENIERIE pour un montant H.T de 8 500 €,
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental,
- de signer la convention nécessaire à la réalisation de cette opération avec le Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **15.03.2018**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 14 mars 2018

